



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le huit avril, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55  
Nombre de Présents : 42  
Nombre de votants : 42  
Date de la Convocation : 30 mars 2010

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

### 1) Vote des comptes administratifs

Conformément à la loi, pour l'adoption des comptes administratifs, M. PETITJEAN, Président de la communauté de communes cède la présidence à Madame Isabelle LACAILLE et se retire pour qu'il soit procédé au vote. Les présentations faites des comptes administratifs peuvent se résumer ainsi :

#### \* CRECHE

Suite au comblement du **déficit de fonctionnement 2009** de la crèche par un virement du budget principal de **723.72 €**, l'exercice 2009 se solde par un résultat de fonctionnement nul (ni excédent, ni déficit).



Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	6 533.33	6 064.17	182 082.80	182 082.80	188 616.13	188 146.97
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>469.16</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>469.16</b>	<b>0.00</b>
Résultats reportés (2)	14 739.72	0.00	0.00	0.00	14 739.72	0.00
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>21 273.05</b>	<b>6 064.17</b>	<b>182 082.80</b>	<b>182 082.80</b>	<b>203 355.85</b>	<b>188 146.97</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>15 208.88</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>15 208.88</b>	<b>0.00</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :**

- ✓ Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ Décide d'affecter le résultat comme suit : **déficit de 15 209 € affecté en dépenses d'investissement au compte 001. Pas de résultat de fonctionnement à affecter.**



**\* RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Suite au comblement du **déficit de fonctionnement 2009** du RAM par un virement du budget principal de **10 683.26 €**, l'exercice 2009 se solde par un résultat de fonctionnement nul (ni excédent, ni déficit). La présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	1 604.27	1 900.87	38 151.45	38 151.45	39 755.72	40 052.32
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>296.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>296.60</i>
Résultats reportés	<b>4 082.39</b>	0.00	0.00	0.00	4 082.39	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>5 686.66</b>	<b>1 900.87</b>	<b>38 151.45</b>	<b>38 151.45</b>	<b>43 838.11</b>	<b>40 052.32</b>
<i>Résultats de clôture</i>	<i><b>3 785.79</b></i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i><b>0.00</b></i>	<i><b>3 785.79</b></i>	<i>0.00</i>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :**

- ✓ Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ Décide d'affecter le résultat comme suit **déficit de 3 786 € affecté en dépense d'investissement au compte 001. Pas de résultat de fonctionnement à affecter.**



\* **PORTAGE DE REPAS** : la présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	45 895.90	7 785.75	99 921.49	121 210.29	145 817.39	128 996.04
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>38 110.15</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>21 288.80</b>	<b>16 821.35</b>	<b>0.00</b>
Résultats reportés (2)	0.00	1 087.63	0.00	19 162.15	0	20 249.78
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>45 895.90</b>	<b>8 873.38</b>	<b>99 921.49</b>	<b>140 372.44</b>	<b>145 817.39</b>	<b>149 245.82</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>37 022.52</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>40 450.95</b>	<b>0.00</b>	<b>3 428.43</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :**

- ✓ Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ Décide d'affecter le résultat comme suit :



<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>40 450.95 €</b>
<i>Affectation obligatoire :</i> Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	37 022.52 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i> Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 428.43 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	3 428.43 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>0.00 €</b>

\* **BUDGET PRINCIPAL** : la présentation faite du compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses Ou déficits	Recettes ou <i>excédents</i>	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	373 308.54	373 487.88	1 160 671.33	1 423 594.72	1 533 979.87	1 797 082.60
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>179.34</i>	<i>0.00</i>	<i>262 923.39</i>	<i>0.00</i>	<i>263 102.73</i>
Résultats reportés (2)	0.00	58 265.33	0.00	1 130 594.26	0.00	1 188 859.59
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>373 308.54</b>	<b>431 753.21</b>	<b>1 160 671.33</b>	<b>2 554 188.98</b>	<b>1 533 979.87</b>	<b>2 985 942.19</b>
<i>Résultats de clôture</i>	<i>0.00</i>	<i>58 444.67</i>	<i>0.00</i>	<i>1 393 517.65</i>	<i>0.00</i>	<i>1 451 962.32</i>



--	--	--	--	--	--	--

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :**

- ✓ Constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✓ Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>1 393 517.65 €</b>
<i>Affectation obligatoire :</i>	
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	0 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	<b>1 393 517.65 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	<b>1 393 517.65 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>0.00 €</b>

## 2) Vote des comptes de gestion

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**



### 3) Vote des taux des contributions directes

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2010. Les ressources correspondantes seront les suivantes :*

	Base d'imposition de 2009	Taux d'imposition de 2009	Base d'imposition Prévisionnelle 2010	Produit fiscal de référence 2010 en €
Taxe d'habitation	8 084 995	1.85	8 342 000	154 327
Taxe foncière (bâti)	5 125 625	3.52	5 315 000	187 088
Taxe foncière (non bâti)	814 997	5.69	823 200	46 840
<b>TOTAL</b>				<b>388 255</b>
<b>Compensation relais de la TP</b>				<b>92 263</b>
<b>Allocations compensatrices complémentaires</b>				<b>8 034</b>
<b>Prélèvement France Télécom</b>				<b>- 342</b>
<b>Participation due au titre du plafonnement de la valeur ajoutée</b>				<b>- 14 864</b>
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>				<b>473 346</b>

### 4) Vote des budgets primitifs CRECHE

Suite à la présentation détaillée des budgets, *après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,*

✓ *Adopte les budgets annexes :*

- *CRECHE*
- *RAM*
- *PORTAGE DE REPAS*

✓ *Adopte le budget principal.*



## 5) Médiathèque

### - Validation du règlement intérieur :

#### o Journée d'ouverture

Les permanences ont lieu le :

- mardi de 9h à 12h
- mercredi de 10h à 18h
- jeudi de 15h à 18h
- vendredi de 15h à 18h
- samedi de 9h à 12h.

Deux fermetures annuelles sont prévues les trois premières semaines d'août et une semaine entre le 24 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier inclus.

#### o Tarif

Le prêt des documents est payant. L'inscription est annuelle, individuelle, nominative, valable de date à date, et fait l'objet d'une tarification fixée par délibération du Conseil communautaire comme suit :

- Jeunes de moins de 18 ans : .....2 €
- Cartes avantages jeunes : .....gratuit
- adultes : .....10 €
- familles : .....15 €
- adultes hors Plaine Jurassienne : .....15 €
- familles hors Plaine Jurassienne : .....20 €
- écoles : .....gratuit
- vacanciers : .....5 € + chèque de caution de 90 € (pour 90 jours)

#### Tarifs des reproductions papier :

- photocopie A4 N/B: 0.20 € l'unité
- impression A4 couleur: 0.20 € l'unité



o Charte du bénévolat

Présentation sommaire de cette charte qui définit les droits et obligations des bénévoles de l'association

o Modalités de prêt

Les modalités de prêt par usager sont les suivantes:

- imprimés (livres et périodiques) : 5 documents à la fois/4 semaines
- supports multimédia : 2 CD/2 semaines + 1 DVD/1 semaine

Ce prêt peut être renouvelé une fois, pour une durée d'une semaine, sur simple appel ou visite à la médiathèque, pour chacun des supports hors document réservé et nouveauté. Les utilisateurs peuvent demander la réservation de documents déjà prêtés ou non. Une fois prévenu de la disponibilité du document, l'utilisateur dispose de 5 jours pour l'emprunter.

Le prêt est consenti aux classes sous la responsabilité de l'enseignant, qui peut venir chercher les documents seul ou avec les enfants, lors d'un accueil de classe dont les modalités seront définies à chaque rentrée scolaire.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de valider les documents ci-dessus présentés.*

## 6) Divers

- Validation de l'avenant à la convention de prestation de service à intervenir avec SNS

- Avenant au bail de location des bureaux de Terre d'Emplois

Vu la délibération n°99/20063 en date du 21 décembre 2006, fixant le montant des loyers desdits locaux en tenant compte de leur superficie (70 m<sup>2</sup> chacun), du coût de la construction du bâtiment et du taux de l'emprunt,

Considérant le déménagement de l'ADMR et la sollicitation de Terre d'Emplois pour bénéficier de locaux supplémentaires (environ 1/3 des locaux disponibles)



*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le loyer des locaux de TERRE D'EMPLOIS à 395 euros (charges non comprises pour ces nouveaux locaux). En effet ces bureaux étant occupés pour partie par la Communauté de Communes et pour partie par le Pôle, la Plaine Jurassienne prendra à sa charge sur le budget principal les frais liés aux factures d'eau de gaz et d'électricité. Il habilite le Président à signer le bail de location avec cette association.*

- RAM : organisation d'une conférence débat :

Considérant les missions du RAM et notamment l'obligation d'organiser des conférences débats en lien avec l'activité professionnelle des assistantes maternelles, le Président propose l'organisation d'une conférence sur « la formation continue des assistantes maternelles, le 27 mai 2010 par Mme JAQUEMIN. Les frais correspondants sont limités aux frais de déplacements soit 101.40 €.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'organisation de cette conférence par le relais ainsi que le montant de la prestation. Les crédits correspondants ont été prévus au Budget primitif 2010.*

Le Président  
Patrick PETITJEAN